



L'environnement À LA UNE



Mai 1981 Volume 2 Numéro 1

Les pluies acides: impatience des Canadiens

Au Canada, la question des pluies acides commence à nous impatienter. Nous savons combien les pluies acides sont dangereuses et nous n'ignorons pas qu'il existe des techniques pour stopper les émissions qui causent ce phénomène. Pendant ce temps, les États-Unis exportent chez nous chaque jour, via l'atmosphère, des milliers de tonnes de produits chimiques acidifiants. La visite du président Reagan à Ottawa, en mars dernier, a permis aux Canadiens d'exprimer leur inquiétude. Des milliers de manifestants ont alors défilé sur la colline parlementaire.

Durant la visite présidentielle à Ottawa, j'ai discuté avec le Premier ministre du problème des pluies acides. Depuis, j'ai aussi rencontré le secrétaire américain de l'Intérieur, M. James Watt, et certains membres du comité sénatorial américain responsable des questions environnementales.

Le président Reagan a publiquement assuré le Parlement canadien que le projet de lever nombre de règlements relatifs au secteur privé n'affecterait pas la santé et la sécurité des Canadiens. Le président a de plus indiqué que les États-Unis désiraient conclure un traité sur les pluies acides, dont les négociations finales pourraient être entamées dès cet été.

Le secrétaire de l'Intérieur, M. Watt, a réitéré ces assuran-

ces, me certifiant à plusieurs reprises que les États-Unis s'acquitteraient de leurs responsabilités. Il m'a semblé prendre très au sérieux les inquiétudes du Canada au sujet des pluies acides.

Le gouvernement fédéral est préoccupé par la révision prochaine du Clean Air Act des États-Unis. Le Canada et les États-Unis ont toujours respecté leurs intérêts environnementaux réciproques. Ce principe est d'ailleurs enchâssé dans nos accords internationaux. À plusieurs reprises, nous avons prouvé que nos mécanismes de coopération peuvent résoudre de très complexes problèmes de pollution transfrontalière et que nous pouvons nous élever au-dessus de nos intérêts particuliers pour vivre en bon voisinage.

Les Américains peuvent adopter l'approche qu'ils désirent face au problème des pluies acides. Cela ne nous regarde pas tant que notre environnement n'est pas menacé. Je désire cependant préciser que le Canada répondra à ses obligations envers son voisin; nous nous attendons à la même attitude de la part des États-Unis.

le Ministre,
John Roberts

30964-
v2nl-F
30964-
v2nl-E

Rapport sur les polluants atmosphériques

Les premiers rapports des groupes de travail canado-américains ont été publiés conformément à un protocole d'entente bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontalière signé le 5 août 1980.

Les groupes de travail ont été établis pour fournir l'information technique et scientifique nécessaire à la négociation d'une entente. Leurs travaux portent sur l'évaluation des répercussions (groupe 1), la modélisation de l'atmosphère (groupe 2), l'élaboration et l'application de stratégies (groupe 3A) et l'évaluation des émissions, des coûts et des moyens techniques (groupe 3B).

L'évaluation des répercussions vise surtout les répercussions d'ordre physique et biologique de la pollution. Elle porte principalement sur les pluies acides, mais traite aussi de la question des oxydants. D'autres problèmes seront abordés dans les prochaines étapes de mise à jour.

Le groupe 2 a décrit des études sur le parcours des polluants atmosphériques depuis leur origine jusqu'à leur dépôt final, selon les modèles mis au point au Canada et aux États-Unis, ainsi que sur les mesures des dépôts obtenues des réseaux de surveillance.

Le groupe 3A a fourni un aperçu du phénomène des pluies acides, des résumés d'autres groupes de travail, des rapports et des ébauches de stratégies. Il a recommandé la poursuite d'autres études par les groupes de travail et s'est étendu sur les incertitudes et les lacunes des données identifiées dans les rapports.

Le rapport du groupe 3B passe en revue les techniques de contrôle et de traitement, les coûts du contrôle des émissions de SO₂ et de NO_x et de celles des

usines thermiques, des fonderies de minerais non ferreux, des autres installations de combustion et des sources mobiles. Il recommande aussi des activités de recherche et de développement et présente des conclusions et des recommandations sur le contrôle des émissions de SO₂ et de NO_x.

Les rapports seront revus et présentés cet été à l'appui des premières négociations de l'entente. Ils seront ensuite perfectionnés et augmentés pour comprendre, outre les pluies acides, des informations détaillées sur des questions reliées aux polluants atmosphériques transfrontaliers.

Pour obtenir des renseignements et des rapports, adressez-vous à : Paul Hempel
(819) 997-6555

Liste de distribution

Nous avons reçu de nombreuses demandes d'additions et de corrections à notre liste de distribution. Nous tentons de traiter ces demandes rapidement, mais les changements pourront être effectués plus facilement quand la liste sera informatisée au début de l'été.

Renseignements

Les demandes de renseignements peuvent être adressées aux signataires des articles à :

Direction générale de
l'information
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

à moins qu'une autre adresse ne soit donnée.

Vous trouverez les adresses des directeurs d'information régionaux à la page 12.

Veuillez faire parvenir vos commentaires et suggestions à : Henri Mauviel, L'Environnement à la une, à l'adresse ci-dessus; (819) 994-1410.

Le défi énergétique

par Jacques Gérin

Adaptation d'un discours prononcé par M. Jacques Gérin, sous-ministre adjoint principal, lors de la conférence sur l'énergie tenue à l'université McGill, le 13 février 1981.

M. Gérin, 43 ans, est né à Montréal. Il détient un baccalauréat ès arts du collège Jean-de-Brébeuf (université de Montréal), 1956, un baccalauréat en sciences et un diplôme en génie civil de l'École Polytechnique (université de Montréal), 1962, et une maîtrise en planification régionale de l'université de la Caroline du Nord, Chapel Hill, 1968.

En 1971, M. Gérin est entré à la Fonction publique du Canada à titre de vice-président chargé des programmes bilatéraux de l'Agence canadienne de développement international. De 1975 à 1977, il a fait fonction de secrétaire adjoint du Conseil des ministres (priorités et planification) au bureau du Conseil privé et, depuis juin 1977, il est sous-ministre adjoint principal au ministère de l'Environnement.

L'aphorisme suivant est tiré d'une récente bande illustrée de Pogo : "We are confronted by insurmountable opportunities." (Nous devons faire face à des "occasions insurmontables".)

Les contraintes et les pressions qui ont caractérisé la crise énergétique de ces dix dernières années nous ont justement placés dans cette position : nous avons devant nous des "occasions insurmontables".

Tous les éléments de notre société se concentrent enfin sur le problème de l'énergie. Les

coupures budgétaires, les pénuries et les prix à la hausse nous forcent à innover et à explorer de nouveaux horizons.

Maintenant, des choix s'imposent. Il ne s'agit toutefois pas d'une alternative ou d'un débat entre les ressources renouvelables ou non renouvelables, entre l'énergie solaire ou nucléaire.

Nous pouvons affirmer d'emblée qu'il n'existe pas de solution unique, mais qu'il y a une diversité de solutions à encourager et à développer.

Heureusement, la technologie nous a ouvert un certain nombre de voies et nous permettra de composer un judicieux mélange, d'atteindre à un équilibre par un ensemble de moyens plutôt que par une panacée.

Cependant, cela ne veut pas dire que la technologie doit dicter nos choix. Il nous appartient de choisir; la technologie emboîtera le pas.

Par ailleurs, il y a des façons d'aborder le problème énergétique qui non seulement s'appuient sur la technologie mais la dépassent.

Par exemple, une meilleure planification urbaine permet de profiter d'importantes sources d'énergie conservée pour le chauffage, le transport, le rayonnement solaire et la protection contre le vent. Parmi les autres formules, nommons l'autosuffisance énergétique de l'industrie du bois de la Colombie-Britannique, le potentiel hydro-électrique des chutes de faible hauteur et la combustion des déchets municipaux et industriels comme source d'énergie.

Le défi énergétique (suite)

Même si ces solutions semblent n'avoir qu'une portée locale, elles ont en puissance une incidence nationale. Elles peuvent jouer un rôle aussi important que celui de certains grands projets beaucoup plus connus comme, par exemple, l'Hibernia, les sables bitumineux, le pétrole et le gaz de l'Arctique ou l'énergie nucléaire. Il importerait aussi de réaliser des projets à caractère régional, tels que la construction de centrales hydro-électriques à faible hauteur de chute en Nouvelle-Écosse, la mise en valeur des énergies forestière, solaire et éolienne de l'Île-du-Prince-Édouard, l'exploitation de la biomasse forestière du Nouveau-Brunswick, et ainsi de suite partout au Canada.

Il faut souligner l'effet multiple de ces diverses solutions :

- . utilisation des ressources locales renouvelables
- . retombées profitables pour la recherche et le développement, pour l'industrie et pour les exportations
- . création d'emplois dans tout le pays.

De toute évidence, la somme de toutes ces "petites" solutions peut grandement améliorer la situation globale.

L'homme doit vivre en harmonie avec son environnement s'il veut vivre en harmonie avec lui-même. Il ne s'agit pas d'un rejet de la technologie, mais plutôt d'une valorisation de celle-ci en la mettant au service de l'homme.

Il nous appartient de décider de la direction à donner à la technologie et de faire connaître notre décision : elle ne revient pas aux spécialistes, mais à la population.

Calendrier

1er-4 juin : Sixième rencontre annuelle des conseils consultatifs de l'environnement du fédéral et des provinces. Banff, Alberta.

À l'ordre du jour : Les perturbations écologiques à la hausse, les terres à potentiel agricole, la participation du public à la prise de décision.

Renseignements :

M. W.A. Flook
Directeur de liaison
Conseil environnemental de l'Alberta
2100, Collège Plaza, tour 3
8215 - 112 Street
Edmonton (Alberta)
T6G 2M4

Tél. : (403) 427-5792

10-12 juin : 34^e conférence de l'Association canadienne des ressources en eau. Banff, Alberta.

Thème : Les ressources en eau au Canada, contraintes pour l'avenir.

Renseignements :

M. D. Mortin
Underwood McLellan Ltée
2540 nord-ouest, chemin
Kensington
Calgary (Alberta)
T2N 3S3

23-26 juin : 45^e conférence fédérale-provinciale sur la Faune. Charlottetown, Î-P-É.

Thème : Pleins feux sur l'habitat, 2^e volet.

Renseignements :

M. Douglas K. Pollock
Secrétaire du comité organisateur
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Tél. : (819) 997-1245

La semaine de l'environnement 1981

La Semaine de l'environnement 1981 aura lieu du 11 au 17 octobre.

L'année dernière, les activités de la Semaine de l'environnement ont suscité la collaboration de groupes écologiques et la participation du monde des affaires, du milieu syndical et du secteur universitaire.

Fortes de cet acquis, nous espérons en 1981 une collaboration plus intense et une participation accrue.

Le thème de la Semaine n'a pas encore été choisi, mais il sera à caractère national et se prêtera à l'élaboration de sous-thèmes régionaux et à la programmation d'activités locales.

Si vous désirez proposer un thème ou suggérer des activités, ou si vous voulez savoir comment participer, veuillez écrire à "Semaine de l'environnement 1981", à l'attention du rédacteur de la présente publication. Vous pouvez aussi communiquer avec les coordonnateurs régionaux de l'information (voir la liste en page 12).

L'appui et la participation du public sont essentiels au succès de la Semaine de l'environnement 1981. Nous avons besoin de votre aide.

Renseignements :

Larry Gordon
Tél. : (819) 994-1410

Grand intérêt de la part du public

Environnement Canada a reçu une quantité impressionnante de réactions de la part du public relativement à son projet de politique sur la consultation du public et l'accès à l'information. La version finale de cette politique, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} mai, sera donc modifiée pour tenir compte d'un grand nombre des améliorations proposées.

Comme beaucoup de commentaires signalaiement l'insuffisance de l'aide financière prévue pour le public, le ministère a entrepris une étude majeure qui servira de base à un programme global d'aide aux organismes écologiques non gouvernementaux. Ceux-ci seront pleinement consultés pendant l'élaboration du programme, qui devrait être inauguré au début de l'année prochaine. Entre-temps, le ministère s'en tiendra à la politique établie pour le remboursement des frais de déplacement.

Dans les prochaines semaines, l'adoption de la politique sera suivie d'un certain nombre d'étapes. Les services et les régions prépareront leurs propres programmes de mise en oeuvre, tandis que le ministère répondra à tous les commentaires reçus. De plus, une brochure expliquera au public le processus de consultation, alors qu'un guide plus général, en voie de préparation, destiné lui aussi au public, précisera comment traiter avec le ministère. Enfin, L'environnement à la une fera rapport des activités entreprises par le ministère, pour que la population puisse se prévaloir de la nouvelle politique de réglementation.

Renseignements :

Tim Bezanson
Tél. : (819) 994-1393

Politiques concernant les modifications climatiques

Les modifications subies par le climat peuvent forcer les gouvernements à réviser un grand nombre de leurs politiques et de leurs priorités, d'affirmer le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, lors d'un colloque tenu à Régina en mars dernier. Ce colloque, parrainé par le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) avait pour thème les effets de la modification et de la variabilité du climat sur la gestion de l'environnement et des ressources au Canada.

C'est le Centre climatique canadien, une composante du Service de l'environnement atmosphérique (SEA) d'Environnement Canada, qui a organisé le colloque réunissant le ministre fédéral de l'Environnement, sept ministres provinciaux et dix sous-ministres, en plus de quelque 80 scientifiques et conseillers en politiques des gouvernements fédéral et provinciaux.

"Les Canadiens sont habitués à un climat relativement stable et nous avons fondé notre économie et notre infrastructure sur l'hypothèse d'une stabilité continue", a indiqué M. Roberts, qui est d'ailleurs président du CCMRE pour 1980-1981.

M. H.K. Hare, doyen du Trinity College, Toronto, et président du conseil de planification du climat canadien, a souligné que les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère étaient un des facteurs contribuant aux modifications permanentes que connaît le climat. M. W.W. Kellog, du U.S. National Center for Atmospheric Research,

a de son côté précisé qu'à mesure que la température moyenne du globe montera, les régions situées au centre des continents deviendront sans

doute plus chaudes tandis que, dans les zones côtières, les précipitations augmenteront. Il semblerait, d'après des modèles mathématiques, que le sud des Prairies pourrait devenir beaucoup plus sec qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. John Maybank, du Saskatchewan Research Council, a fait remarquer que des terres de qualité pourraient alors devenir impropres à la culture de certains produits. Des espèces aquatiques seraient vouées à l'extinction et l'utilisation accrue de climatiseurs ferait grimper la demande d'électricité.

M. K. Thomas, directeur général du Centre climatique canadien, a invité les provinces à participer au programme canadien sur le climat, une entreprise mixte fédérale-provinciale de surveillance et de prévision du climat visant à aider les Canadiens à adapter leurs activités au climat.

M. Blair Seaborn, sous-ministre d'Environnement Canada et actuel président du comité de coordination du CCMRE, a déclaré que le colloque constituait une autre importante étape dans l'élaboration d'un véritable programme national sur le climat canadien. Les conclusions et les recommandations issues du colloque seront présentées au CCMRE, à l'occasion de sa réunion de septembre.

Renseignements :

Brett Maxwell
Tél. : (416) 667-4951

Solution au problème des produits toxiques

Le règlement du problème des produits chimiques toxiques dans notre société exige une collaboration internationale de grande envergure.

Lorsqu'il a pris la parole à une réunion mixte de l'Association du barreau canadien et de l'American Bar Association, le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a souligné la nécessité d'élaborer des lignes directrices internationales propres à déterminer le caractère nocif des produits chimiques toxiques avant leur commercialisation. Environ 1 000 nouveaux produits sont mis sur le marché chaque année.

Le ministre espère que ces lignes directrices seront adoptées sous peu par l'Organisation pour la coopération et le développe-

ment économique (OCDE), dont le Canada est membre. Selon lui, le Canada doit légiférer dans le sens de cette nouvelle orientation internationale et en consultation avec les provinces, l'industrie et les groupes d'intérêt public.

M. Roberts a déclaré que les questions liées à la confidentialité des données et à l'accès du public à l'information doivent aussi être résolues afin de montrer que le gouvernement n'a rien à cacher.

On ne peut s'attaquer efficacement au problème des produits chimiques toxiques que si l'on possède des renseignements solides sur leurs propriétés.

Renseignements : Marcel Thérien
(819) 997-6555

Inventaire informatisé des produits chimiques en Ontario

Un nouveau système informatisé aidera le Service de la protection de l'environnement (SPE) à contrôler l'utilisation des produits chimiques industriels. En effet, le SPE, région de l'Ontario, est à élaborer un système qui permettra de déterminer avec précision tous les emplacements où de tels produits sont utilisés, et en quelles quantités. Il sera possible, au moyen de ce système, de faire l'analyse géographique des données, d'inventorier tous les produits chimiques employés dans une région et de déterminer leurs taux de déversement dans l'environnement.

Le système d'information sur les produits chimiques du SPE (EPSCIS) utilisera les données recueillies par le SPE, ainsi que les renseignements sur l'utilisation et la fabrication des produits chimiques qui lui seront fournis par l'industrie, conformément à la loi sur les contaminants de l'environnement. Cette banque de données donnera tous les noms chimiques et commerciaux des produits, leurs

propriétés et leurs utilisations chimiques et physiques ainsi que leurs dangers. En outre, elle dressera une liste de toutes les compagnies qui utilisent une substance donnée, ainsi que des endroits où la substance est déversée, des quantités et sous quelle forme (solide, liquide ou gaz).

Le SPE pourra ainsi, en ayant une meilleure idée de l'utilisation des produits chimiques au Canada, faire un premier pas vers le contrôle des substances toxiques. Les substances interdites ou d'utilisation restreinte comprennent les PCB, le mirex et les chlorofluoroalcanes.

En vertu de l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, le Canada et les États-Unis doivent faire l'inventaire de toutes les substances toxiques présentes dans le bassin des Grands lacs.

Renseignements :
Jeanne Jabanoski
Région de l'Ontario
Tél. : (416) 966-6406

Coopération entre les météorologistes et les océanographes

La signature d'un protocole d'entente, en janvier dernier, a inauguré une nouvelle ère de coopération entre deux sciences depuis longtemps associées, la météorologie et l'océanographie. En effet, une entente conclue entre le Service de l'environnement atmosphérique (SEA), d'Environnement Canada, et le Service des sciences et levés océaniques (SLO), des Pêches et des Océans, favorisera une meilleure coopération entre les météorologistes et les océanographes fédéraux.

Ce protocole, signé par MM. Jim Bruce et Gerry Ewing, respectivement sous-ministres adjoints responsables du SEA et de SLO, reconnaît qu'un grand nombre de phénomènes atmosphériques, océaniques et glaciaires présentent des points d'intérêt commun. Les deux organismes signataires prévoient assurer le même type de services, effectuer des recherches similaires et entreprendre des programmes mixtes de traitement des

données, d'information et de formation; tous deux s'intéressent à des questions de portée globale telles que la température superficielle de la mer, les glaces marines, les vagues, la modélisation atmosphérique et océanique, les icebergs et les ondes de tempête.

Selon M. Bruce, une étroite collaboration était rendue nécessaire par l'intérêt accru du Canada envers ses ressources hauturières renouvelables et non renouvelables, par la nécessité d'établir des critères environnementaux pour la conception des navires, des installations hauturières et d'autre systèmes, ainsi que pour assurer un soutien aux services atmosphériques et océaniques.

Renseignements :

Yolande Baldachin
Service de l'environnement
atmosphérique
4905, rue Dufferin, 3^e étage
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél. : (416) 667-4551

Lignes directrices pour les centrales thermiques

Des lignes directrices ont été émises dans le but de contrôler les émissions provenant des nouvelles centrales thermiques alimentées aux combustibles fossiles et de réduire la pollution atmosphérique.

Ainsi, les émissions de dioxyde de soufre seront diminuées dans une proportion pouvant atteindre 90%, celles de dioxyde d'azote, de 10 à 15% et celles de particules solides, de 99% ou plus.

Ces lignes directrices ne toucheront pas les centrales existantes qui seront étudiées individuellement et se verront imposer les contrôles nécessaires par une législation provinciale. Les recommandations du programme de contrôle fédéral-provincial sur les pluies acides s'appliqueront lors de l'imposition des contrôles pour les usines existantes dans l'est et

le centre du Canada.

Toutes les usines alimentées au gaz ou au pétrole qui se convertiront au charbon sous le programme énergétique national seront soumises à un contrôle des émissions dont le niveau sera déterminé individuellement.

Les gouvernements provinciaux pourront adopter ces lignes directrices comme normes minimales pour toutes les nouvelles usines, mais les conditions locales pourraient nécessiter l'adoption de contrôles plus stricts.

Les répercussions des lignes directrices sur les économies nationale et provinciales devraient être minimales.

Renseignements :

Paul Hempel
(819) 997-6555

Une aventure agréable et enrichissante

Les secrets de divers paysages canadiens sont dévoilés aux visiteurs des cinq centres d'interprétation gérés par le Service canadien de la faune.

Ces centres sont ouverts chaque année du printemps jusqu'à l'automne et offrent une occasion unique et agréable de découvrir la nature, et cela, gratuitement. Ils sont situés à Creston, Colombie-Britannique; à Webb, Saskatchewan; au marais Wye à Midland, Ontario; à Percé et au Cap-Tourmente, Québec.

Tout comme les quatre autres centres, celui de la vallée Creston possède une salle d'exposition où l'histoire naturelle de la région est présentée à l'aide de photographies, de films et d'autres objets exposés. À l'extérieur, le visiteur, accompagné ou non d'un naturaliste compétent, peut parcourir les différents circuits forestiers éducatifs.

Sise entre la chaîne Selkirk et

les chaînons Purcell, la vallée Creston conserve la marque des pionniers qui ont arraché leur terre à une région sauvage, ou qui se sont aventurés sur le sentier Dewdney en quête de gisements d'or. Les marais attirent toujours des milliers de canards, d'oies et de cygnes siffleurs en migration. Les hérons, les martins-pêcheurs et les sternes y pêchent leur repas. En outre, c'est à Creston que se trouve l'une des plus importantes populations d'aigles-pêcheurs au Canada.

Le centre possède une librairie, un terrain de camping et des tables de pique-nique. La salle d'exposition et les toilettes sont accessibles aux personnes handicapées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce centre et sur les autres, écrivez au Service canadien de la faune, Section de la distribution, Ottawa K1A 0E7.

Chasse à la grande oie blanche au cap Tourmente

Le Service canadien de la faune invite les chasseurs à s'inscrire au tirage au sort qui permettra de choisir les 240 participants à la chasse à la grande oie blanche de l'automne prochain à la réserve nationale de faune du cap Tourmente.

Les formulaires officiels d'inscription, accompagnés d'un droit d'entrée de \$3, non remboursable, doivent nous parvenir avant le 27 mai 1981. Les chèques ou les mandats-poste doivent être payables à l'ordre du receveur général du Canada.

Le nombre de participants est passé de 3 000, en 1972, à 11 135, en 1980. Le droit d'entrée de \$3 est exigé à cause de la hausse rapide des coûts. Le droit de chasse pour la personne choisie et son compagnon est de \$150 pour deux demi-journées, incluant le coût

des caches, le service de guides et les frais de transport dans les limites de la réserve.

Lors de leur migration, environ 200 000 grandes oies blanches font halte au cap Tourmente, situé à 50 km à l'est de Québec. La chasse contrôlée disperse les oiseaux et favorise un partage plus équitable des ressources alimentaires.

La chasse aura lieu du 23 septembre au 22 octobre 1981. Seuls les résidents canadiens sont admissibles au tirage. Nous n'accepterons qu'une seule inscription par personne et toute personne qui enverra plus d'une inscription sera disqualifiée. Vous pouvez vous procurer le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

Réserve nationale de faune du cap Tourmente, case postale 130,

Cap tourmente (suite)

Beaupré (Québec) GOA 1E0 ou en composant le (418) 827-3776.

Le tirage aura lieu au début de juin et les participants seront choisis par ordinateur.

Renseignements :

Jacques Babin
Environnement Canada
Case postale 10 100
2 700, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Tél. : (418) 694-7204

Recyclage du papier

Depuis le printemps 1980, quelque 8 000 fonctionnaires de la région de Toronto participent à un programme de recyclage du papier de haute qualité.

Le programme de récupération du papier, inauguré en 1976 dans dix-sept immeubles fédéraux à Ottawa, permettait initialement le recyclage mensuel de 400 tonnes de papier de premier choix. L'automne dernier, le programme a été étendu à vingt autres immeubles.

Un programme similaire a été amorcé dans la région de Toronto vers cette même période, le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) d'Environnement Canada entreprenant un projet-pilote à Downsview. Au printemps de 1980, on y recyclait 36 tonnes de papier par année.

Une extension du programme à quatre autres immeubles fédéraux au début de 1980 a permis de récupérer plus de 200 tonnes de papier l'année dernière, ce qui représente pour le gouvernement fédéral une épargne de quelque \$9 000.

Le programme a encore une fois été élargi le printemps dernier pour englober dix autres immeubles à Toronto. On prévoit que toutes les installations fédérales de la région de

Toronto et de Hamilton seront éventuellement du nombre.

Le papier de rebut provenant des bureaux est constitué en grande partie de papier de première qualité, très recherché par les usines de fabrication du papier. Pour le récupérer, il faut d'abord le séparer des rebuts non acceptables.

Il est beaucoup plus économique de recycler le papier que d'en produire aux dépens de nos forêts ou même de l'utiliser comme combustible. Le recyclage d'une tonne de papier permet d'épargner dix-sept arbres adultes et la transformation de ce papier en pâte à papier requiert moins d'énergie.

Les employés de bureau déposent le papier de rebut dans des contenants spéciaux qui sont ensuite vidés dans un conteneur central. Un entrepreneur privé est chargé de la cueillette.

C'est la Corporation de disposition des biens de la Couronne qui s'occupe de la vente du papier. Environnement Canada met à la disposition de l'industrie privée un programme de base en douze étapes pour la récupération du papier.

Renseignements :

Jeanne Jabanoski
Région de l'Ontario
Tél. : (416) 966-5842

Entente forestière avec la Chine

Le Canada et la République populaire de Chine ont résolu de procéder à des échanges scientifiques et techniques dans le domaine forestier. Un protocole d'entente a été signé à Pékin le mois dernier par le ministre

canadien de l'Environnement, M. John Roberts, et le ministre responsable des forêts en Chine populaire, M. Yong Wen Tao.

Un groupe de Canadiens représentant le gouvernement, l'indus-

trie forestière et la communauté universitaire est arrivé à Pékin à la fin avril et comprenait M. John Roberts, le sous-ministre, M. Blair Seaborn, le sous-ministre adjoint responsable du Service canadien des forêts, M. F.L.C. Reed, M. Marcel Lortie, professeur de politique forestière à l'université Laval, M. Gordon Baskerville, sous-ministre adjoint chargé des forêts au sein du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, et M. Bruce Devitt, forestier en chef de la Pacific Logging Co. de Victoria.

Après la séance de signature, le groupe canadien a visité plu-

sieurs centres d'intérêt, dont la région forestière de Heilongjiang dans le nord-est de la Chine, l'école de foresterie de Nankin, la province de Hunan et la ville de Canton.

Il a pu étudier les techniques forestières employées en Chine particulièrement dans le domaine de la régénération. De plus, il a visité des installations d'enseignement et discuté de programmes de recherche, en vue d'éventuels échanges scientifiques.

Renseignements :

Eric Cargill
Tél. : (819) 997-6555

Le Canada adopte une politique sur l'utilisation des terres

Le Canada s'est engagé officiellement sur la voie d'une gestion et d'une utilisation judicieuses des terres par l'adoption d'une politique fédérale sur l'utilisation des terres et par la mise sur pied d'un comité interministériel, dirigé par le ministre de l'Environnement.

Les terres constituent le fondement de la souveraineté nationale et déterminent dans une large mesure la qualité de la vie. Elles fournissent la nourriture, les fibres, les minéraux, les combustibles, l'abri, l'eau et l'oxygène et aident à lutter contre la pollution et à maintenir la productivité des écosystèmes. L'utilisation des terres conditionne le fonctionnement de la société et est fondamentale à la réalisation des objectifs politiques, sociaux et économiques.

Les provinces ont juridiction sur les terres qui se trouvent dans leurs limites, cependant que le gouvernement fédéral a juridiction sur les terres des Territoires et sur les terres de propriété principalement fédérale dans les provinces.

La politique traite de la préservation des meilleures terres

agricoles, du besoin accru de terrains industriels et résidentiels, de l'utilisation et de la désignation des zones potentiellement dangereuses, de l'emplacement des installations de transports, de communications et de production d'énergie, de la préservation des terres à haut potentiel forestier, de l'accès à l'exploration et à l'exploitation minières, du règlement des revendications territoriales, de la préservation des habitats fauniques uniques et des terres d'importance récréative, historique, culturelle et esthétique.

Le gouvernement fédéral possède, acquiert ou loue des terres pour les aéroports, les canaux, les ports, les parcs, les zones fauniques, les pâturages communautaires et pour la défense et les travaux publics. La politique met fortement l'accent sur une utilisation planifiée des terres et, dans cette optique, le gouvernement fédéral assurera un programme coordonné d'études et de recherches techniques, scientifiques et socio-économiques.

Renseignements :

Judith Hilliker
Tél. : (819) 997-6555

Avec qui communiquer dans les régions

Voici les noms et adresses des directeurs généraux régionaux d'Environnement Canada et de leurs directeurs de l'information.

Le directeur général régional est le principal représentant du Ministère dans la région.

	<u>Directeur général régional</u>	<u>Directeur de l'information</u>
ATLANTIQUE	M. C.J. Edmonds 5 ^e étage, Queen's Square 45 Promenade Alderney Dartmouth, Nouvelle-Écosse B2Y 2N6	J. Rod MacDonald Tél.: (902) 426-8374
QUÉBEC	M. Patrice Dionne Case postale 10 100 2700 boul. Laurier Ste-Foy (Québec) G1V 4H5	Jacques Babin Tél.: (418) 694-7204
ONTARIO	M. R.W. Slater Édifice Arthur Meighen 7 ^e étage 55 Avenue St. Clair Est Toronto, Ontario M4T 1M2	Jeanne Jabanowski Tél.: (416) 966-5842
QUEST ET NORD	M. A.H. Macpherson 9942, 108 ^e rue 9 ^e étage Edmonton, Alberta T5K 2J5	Jean Compagnon Tél.: (403) 420-2545
PACIFIQUE ET YUKON	M. L.A. Smithers 1001 rue Pender ouest Pièce 903 Vancouver, Colombie-Britannique V6E 2M7	Paul Mitchell Tél.: (604) 666-8941

Une nouvelle publication

"Les déchets dangereux : un problème." Dans cette nouvelle publication Environnement Canada tente d'identifier les déchets les plus dangereux, d'expliquer pourquoi ils le sont, de renseigner sur les moyens les plus sûrs de les éliminer et d'expliquer ce qui se fait dans ce secteur au Canada et à l'étranger.

Pour obtenir cette brochure, communiquer avec :

Informathèque
Environnement Canada
Place Vincent Massey
Ottawa K1A 0H3

Tél. : (819) 997-2800

